

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Pierre Fonjallaz et consorts - Vers une viticulture durable
en développant les cépages résistants**

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie le 18 juin 2021, de 14h à 14h45, en visioconférence.

Elle était composée de Madame Sylvie Pittet Blanchette ainsi que de Messieurs Jean-Christophe Birchler, confirmé dans son rôle de président-rapporteur, Pierre Fonjallaz, Maurice Gay, Stéphane Montangero, Maurice Neyroud, Jean-Marc Sordet

Ont également participé à la séance Messieurs Frédéric Brand (directeur de la Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières (DGAV-DAGRI)), Jacques Henchoz (directeur général ad intérim de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV))

Madame Sophie Métraux (Secrétariat général du Grand Conseil – SGC)

À l'exception du président, tous les commissaires ont un lien direct ou indirect avec la viticulture et maîtrisent ainsi particulièrement bien le sujet traité par le postulat.

2. POSITION DU POSTULANT

En matière de cépages résistants, un certain nombre d'essais sont en cours au niveau des stations fédérales, du canton de Vaud et de certains praticiens. **Le postulat vise à renforcer ces démarches.**

Les cépages résistants ont plus de 50 ans et pour la plupart les facteurs de résistance sont stables. Un certain nombre de ces cépages sont sur la liste cantonale des AOC. Ces cépages connaissent de bons succès en Allemagne et en Autriche et se développent largement en Suisse alémanique, particulièrement avec le mouvement de la production biologique.

Certains avantages de ces cépages sont :

- une diminution des traitements (du cuivre également) ;
- une diminution des coûts de production ;
- une culture sans produit de synthèse ;
- une meilleure conservation des sols (moins de passages dans les vignes) ;
- dans le contexte particulier de Lavaux, vignoble très manuel, les avantages susmentionnés réduisent la pénibilité du travail ;
- une pérennité des vignobles compliqués à travailler et donc coûteux puisqu'il y a une large diminution des coûts de production ;
- une réduction des émissions de CO2 ;
- une diminution des nuisances sonores et de l'impact des traitements sur les riverains ;
- une meilleure adaptation aux changements climatiques et donc à l'augmentation des maladies.

Promouvoir et encourager ces cépages dans le pays de Vaud est donc important. Pour ce faire, le Canton pourrait, par exemple, revoir la liste des AOC, planter ces cépages pour les observer, les intégrer dans la formation, soutenir la recherche, encourager la plantation de ces cépages et accompagner les vigneronnes et vignerons.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Dans le contexte actuel de recherche de durabilité, de protection des sols et du climat, ce postulat est le bienvenu.

De nombreuses recherches sont déjà en cours quant aux cépages résistants, tant par Agroscope que par le Canton. Actuellement, sur le domaine de Marcelin, domaine pédagogique, des dizaines de cépages résistants sont testés. Le Canton peut compter sur M. Olivier Viret, responsable de la viticulture et ancien chercheur d'Agroscope qui fait le lien entre les expérimentations au domaine du Caudoz à Pully sous la conduite d'Agroscope et ce qui se fait au niveau cantonal. **Répondre au postulat permettrait de mettre en lumière les divers travaux en cours en la matière.**

L'absence d'alternative pour certaines cultures est problématique. Contrairement aux grandes cultures, la viticulture est un peu plus avancée en matière d'alternatives, entre autres avec les cépages résistants. Néanmoins, il convient de considérer que l'agriculture vise à l'approvisionnement de la population, alors que la viticulture est plutôt axée sur un produit de plaisir.

La recherche a démontré que certains cépages résistants permettent de produire du raisin sans produits de synthèse, mais malheureusement ils ne donnent pas des vins appréciés du grand public. Actuellement, la réputation des vins vaudois se fonde essentiellement sur le chasselas, le pinot noir, le gamay et éventuellement le gamaray garanoir. Des essais interspécifiques, soit des croisements avec ces cépages plaisants sont en cours. Toutefois, la question du marché, qui est difficile, ne doit pas être négligée. En effet, outre des recherches sur le plan œnologique, **des études de marché sont nécessaires pour savoir si ces vins pourraient se faire une place sur le marché actuel.**

Par la voix du président, le conseiller d'État déclare ne pas voir d'inconvénient à la transmission du postulat. La réponse permettrait de montrer tout ce qui se fait en matière de recherche vitivinicole dans le canton, car l'État œuvre passablement, notamment quant à la recherche sur les cépages résistants. Le conseiller d'État émet toutefois **quelques réserves sur le point du postulat relatif à l'encouragement, à l'incitation à planter des cépages résistants**, car l'État ne peut pas être jugé responsable d'un éventuel d'échec tant au niveau de la production que de la vente.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

L'ensemble de la commission reconnaît l'intérêt du postulat et partage les préoccupations du postulant, entre autres face aux changements climatiques.

Le postulant suggère, oralement, de revoir la liste des cépages AOC, alors que ce point ne figure pas formellement dans le texte. Certes, des travaux sont en cours pour arriver à des cépages résistants proches des cépages traditionnels vaudois que sont le chasselas et le pinot noir, mais les cépages résistants sont nombreux. Certains sont connus en Allemagne, Autriche et en Suisse alémanique. Il serait donc utile de voir s'il serait valable d'en intégrer quelques-uns intéressants pour le canton.

Les commissaires soulignent **l'importance de ne pas opposer viticulture traditionnelle et viticulture biologique. La thématique du postulat n'est pas l'usage des pesticides, mais la recherche de cultures alternatives** pouvant faire face aux changements climatiques. Refaire le débat sur les deux initiatives phytosanitaires est ici inutile, tant les avis divergent. De gros efforts sont déjà fournis par les viticultrices et les viticulteurs en matière de culture durable ; la démarche IP suisse se met en place.

Les commissaires mettent également en évidence **la nécessité de tenir compte de la question du marché**, de la commercialisation des vins.

Pour certains commissaires, **le marché viticole est déjà dans une situation difficile** ; il serait périlleux d'y ajouter de la complexité avec de nouveaux cépages qui perdraient les consommatrices et les consommateurs.

Les cépages traditionnels, à l'instar du chasselas, demeurent les produits phares de la région. Le chasselas en est un peu l'ADN.

Pour d'autres commissaires, **la clientèle évolue**. Elle est plus jeune, curieuse et à la recherche de critères qui ne sont plus uniquement liés aux traditions, mais touchent par exemple à la durabilité. Avec un peu de temps, les gens s'habitueront au nom, et au goût de nouveaux cépages.

Il y a 30 ans, de nouveaux clones du chasselas ont été développés pour produire davantage. Dès lors, de nouveaux croisements ou la reprise d'ancien chasselas pourraient permettre d'obtenir des plants plus résistants, mieux adaptés. Il est suggéré que le rapport du Conseil d'État apporte des précisions sur les moyens et techniques qui permettraient de faire perdurer le chasselas dans nos contrées.

Néanmoins, il est relevé que le chasselas n'est plus aussi facile à vendre qu'autrefois. Dès lors, chaque vigneron·ne·s est amené·e à trouver des solutions. Dans cette optique, les cépages résistants sont des alternatives intéressantes.

Garantir aux viticulteurs une liberté dans le choix des plantations est essentiel. Changer et s'adapter sera peut-être plus facile pour le rouge que pour le blanc.

5. VOTE DE LA COMMISSION

À l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'État.

Mont-sur-Rolle, le 17 août 2021

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-Christophe Birchler*